

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Présidente

Anuta Pichon



1^{er} Vice-Président

Nicolas Morel

2^e Vice-Président

Michele Mossi

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant(e)

Charly Rothen

Gaëlle Weissert (dès le 23 mars)

Scrutateurs

Inès Bortis Bagnoud

José Alvarez

Scrutateurs suppléants

Géraldine Binggeli

Gérald Lagrive

Huissiers

Béatrice Raball

Florent Durussel.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018

Président

Nicolas Morel



1^{er} Vice-Président

Michele Mossi

2^e Vice-Président

Gérald Lagrive

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléante

Gaëlle Weissert

Scrutateurs

Géraldine Binggeli

Alain Blanchoud

Scrutateurs suppléants

Inès Bortis Bagnoud

Anuta Pichon

Huissiers

Béatrice Raball

Florent Durussel.

◆ ◆ ◆ ◆

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 7 fois, soit les :

- 23 mars 2018
- 26 avril 2018
- 24 mai 2018
- 22 juin 2018
- 27 septembre 2018
- 2 novembre 2018
- 7 décembre 2018.

◆ ◆ ◆ ◆

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 23 mars 2018

N° 1 Mon Repos – Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle des réceptions – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide, après amendement :

- d'accepter le projet de remplacement de l'ascenseur et ~~de la rénovation de la salle des réceptions~~, selon le préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de ~~Fr. 350'000.00 (trois cent cinquante mille francs)~~ **Fr. 190'000.-** (cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs et techniques » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.219 « Mon Repos – Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle des réceptions ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 2 Réaménagement de la place de jeux des Esserts – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de réaménagement de la place de jeux des Esserts, selon le préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 149'000.-** (cent quarante-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440 « Parcs et promenades » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 440.5010.132 « Réaménagement place de jeux des Esserts ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

Séance du 26 avril 2018

N° 3 Réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de réfection des terrains de sports extérieurs des Esserts ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 322'000.-** (trois cent vingt-deux mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Sports » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines, véhicules et équipements », plus précisément dans le compte n° 170.5060.324 « Pluton – Rénovation terrain basket ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 4 Réfection de deux ouvrages d'art du Pont Bleu (RC 82) – Demande d'un crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de réfection des deux ouvrages d'art de la RC 82 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 795'000.-** (sept cent nonante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.153 « RC 82 – Tir-Fédéral/Pont-Bleu – ouvrages d'art ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 5 Plan fixant la limite des constructions, rue du Villars

Le Conseil communal décide :

- d'abroger le plan d'alignement approuvé par le Conseil d'Etat le 24 avril 1936 et d'adopter le plan fixant la limite des constructions de la rue du Villars, soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2016.

Séance du 24 mai 2018

N° 6 Collège Neptune – Modification de l'accès au parking et sécurisation du préau – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la modification de l'accès au parking ainsi que la sécurisation du préau existant du collège Neptune ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 150'000.-** (cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil et assainissement », plus précisément dans le compte n° 503.5010.159 « Neptune – réaménagement entrée parking ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 7 Modification du Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions

Conformément à l'article 99 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité décide **de retirer** cet objet de l'ordre du jour. Elle reviendra en cours d'année avec des explications complémentaires et des exemples précis, voire même avec un exposé des motifs plus clair, de manière à dissiper les craintes exprimées par l'organe délibérant.

N° 8 Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2018

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2018 représentant au total une **augmentation des charges de Fr. 245'700.-** (deux cent quarante-cinq mille sept cents francs) et une **augmentation des revenus de Fr. 9'200.-** (neuf mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis ;
- de compenser la péjoration du résultat de Fr. 236'500.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1^{er} janvier 2018.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire ;

- de prendre acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2018 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de charges initialement prévu au budget 2018	Fr.	103'000.-
Charges complémentaires	Fr.	245'700.-
Revenus complémentaires	Fr.	<u>9'200.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de charges)	Fr.	339'500.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	<u>- 339'500.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2018	Fr.	<u><u>-.-</u></u>

Séance du 22 juin 2018

Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2017

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2017

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2017

Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2017

Comptes du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2017

Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2017

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2017 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2017 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2017 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2017 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2017 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2017 et d'adopter les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2017.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 :

Président

M. Nicolas Morel est élu.

1^{er} Vice-Président

M. Michele Mossi est élu.

2^e Vice-Président

M. Gérald Lagrive est élu.

Séance du 27 septembre 2018

N° 9 Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 9 – Bois/Villars

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 9, Bois/Villars ;
- d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 381'000.- TTC (trois cent huitante et un mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 du préavis ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 61'000.- HT (soixante et un mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 du préavis.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.065 « Sorge, secteur 9, Bois/Villars », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 10 Arrêté d'imposition pour les années 2019 et 2020

Le Conseil communal décide :

- d'approuver l'arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour les années 2019 et 2020 tel que présenté par la Municipalité dans le préavis, à savoir un maintien du taux d'imposition à 64.

N° 11 Modification du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet de modification du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions, version 2018.

N° 12 Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy

Le Conseil communal décide :

- de ratifier la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy – présentée dans le préavis.

Séance du 2 novembre 2018

N° 13 Construction de la nouvelle Auberge et transformation de la Grande salle communale – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la construction de la nouvelle Auberge communale et les transformations de la Grande salle sur le site concerné ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 6'950'000.-** (six millions neuf cent cinquante francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée provisoirement dans le compte d'investissement du patrimoine financier n° 9123.20 « Auberge – nouvelle construction ».

La répartition des coûts sera effectuée, à l'issue des travaux, en fonction des décomptes finaux entre le compte d'investissement du patrimoine financier n° 9123.20 « Auberge – nouvelle construction » et le compte d'investissement du patrimoine administratif n° 352.5030.220 « Grande salle du Motty – rénovation ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

La dépense concernant le patrimoine administratif sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 14 Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement – Demande d'un crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la réfection du mur de soutènement du temple du Motty, selon le préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 267'000.-** (deux cent soixante-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 310 « Terrains communaux » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 310.5030.212 « Temple – réfection du mur de soutènement ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 15 Révision du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet de révision du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD.

Séance du 7 décembre 2018

Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2019

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2019

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2019

Budget du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2019

Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2019

Budget communal – exercice 2019

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2019 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2019 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2019 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2019 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2019 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'accepter le budget communal 2019 tel que présenté par la Municipalité et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2018 à 2023.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2018 pour l'exercice 2017

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2017/2018 pour l'exercice 2017 a émis dans son rapport du 5 juin 2018

1) La CoGes suggère que le bureau du Conseil soit aussi mis à la disposition d'autres groupes (éventuellement des petits partis pour préparer les séances du Conseil communal, voire de la CoGes ou la Co-Fin pour pouvoir archiver des documents importants).

Réponse :

Lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2018 (cf. page 9 du procès-verbal), M. Michele Mossi, Conseiller communal, a précisé « que ce premier vœu a déjà fait l'objet d'une réponse du Bureau du Conseil au Président de ladite Commission dans le courant de l'année écoulée, réponse qui s'est avérée négative. Ce vœu peut donc être considéré comme étant d'ores et déjà traité ».

2) La CoGes souhaite que la Commune trouve une solution avec le fournisseur des serrures des nouveaux casiers du collège du Pontet pour que tous les casiers soient utilisables en permanence.

Réponse :

A la suite de la pose des nouveaux casiers scolaires sur le site du Pontet (préavis n° 2015/06), il a été constaté que, à l'usage, certaines des serrures métalliques se pliaient, empêchant ainsi de fermer correctement le casier à clé.

Afin de répondre à cette problématique, soulevée entre autres par le vœu de la Commission de gestion, la Municipalité informe qu'une solution a été trouvée avec le fournisseur des casiers.

Une simple pièce en bois sera posée à l'arrière de la serrure, évitant ainsi que cette dernière ne se plie lors de l'utilisation. Cette solution a d'ores et déjà été testée et s'avère efficace. L'ensemble des casiers sera équipé de cette manière dès la fin de

l'année scolaire 2019, soit au début du mois de juillet 2019.

3) La CoGes souhaite que la Commune crée, comme promis en 2017, une page WEB pour les sociétés locales où elles pourront trouver les documents concernant leurs besoins

Réponse :

La création d'un espace destiné aux sociétés locales, sur le site internet communal, est en cours de réalisation. En effet, cette page, qui regroupera les différents documents utiles à l'organisation des manifestations, à la location des salles et à la fourniture de prestations communales, a nécessité une réflexion plus approfondie de la part des services concernés, afin de définir la solution la plus adéquate.

4) La CoGes souhaite que la Municipalité installe des jeux adaptés aux enfants de plus de 8 ans à la Coquerellaz, afin de compléter les jeux présents qui sont tous des jeux d'équipe.

Réponse :

Ce vœu est peu précis tant dans sa demande que dans sa localisation. Les jeux existant sur le préau du collège ont été démontés pour des raisons de sécurité et pour construire l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). La Direction des écoles, consultée afin de connaître les besoins dans le préau du collège de la Coquerellaz, n'a émis aucune demande particulière.

De manière plus générale, l'offre d'activités en plein air a été fortement améliorée ces dix dernières années sur l'ensemble de la Commune d'Ecublens. Pour la Coquerellaz, le Service des travaux (ST) a construit, il y a huit ans, un terrain de sport synthétique qui est fortement utilisé et qui complète les autres installations déjà présentes lors de la construction du collège. Il y a quelques années, la place de jeux de la Coquerellaz a été entièrement rénovée et offre une multitude de possibilités de jeux pour enfants en bas âge. Pour les enfants de plus de huit ans, la Municipalité a mis à disposition des aménagements à la place de jeux du Croset et, tout dernièrement, à la nouvelle place de jeux des Esserts. D'autre part, le ST rappelle que, selon le Règlement communal sur le plan général d'affectation et la

police des constructions (RPGA), tout immeuble doit comporter une place de jeux pour les enfants. A la Coquerellaz, il n'est pas prévu, pour l'instant, d'ajouter des jeux en raison des surfaces disponibles.

5) La CoGes émet le vœu que la Municipalité fasse un diagnostic des causes de la grande inégalité dans l'orientation scolaire des jeunes, selon qu'ils habitent le Nord, le Centre ou le Sud de la Commune ; puis qu'elle mette en œuvre des mesures concrètes, seule ou en collaboration avec le Canton, pour y remédier.

Réponse :

La Municipalité a pris bonne note du vœu de la CoGes relatif à l'orientation des jeunes selon qu'ils habitent le nord, le centre ou le sud de la Commune. A cet égard, elle rappelle que la Commune n'a aucune prérogative dans le secteur de la pédagogie de la scolarité obligatoire.

Le nouveau concept 360 ° élaboré par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le Service de protection de la jeunesse (SPJ) va permettre aux établissements de la scolarité obligatoire une mise en œuvre d'un concept d'établissement qui aura pour but de répondre de manière structurée et efficiente à l'ensemble des besoins de l'école.

Différents niveaux d'intervention sont proposés dans le document en consultation actuellement : un premier socle universel s'adressant à la totalité des élèves. Un deuxième socle d'actions ciblées pour répondre à une difficulté de l'élève généralement non pérenne. Un troisième socle de prestations pour des élèves présentant un besoin spécifique avéré sous réserve des prestations liées spécifiquement à l'allophonie. Un quatrième socle concernant les élèves présentant un trouble invalidant ou une déficience ayant pour conséquence des limitations durables dans leur environnement social, scolaire ou familial. Lorsqu'il sera mis en œuvre, la Municipalité sera attentive à l'élaboration de ce nouveau Concept d'établissement afin d'apporter si nécessaire des solutions locales aux problématiques soulevées.

◆ ◆ ◆ ◆

Votations fédérales et cantonales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

4 mars 2018 – Votation cantonale



Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires »

Electeurs inscrits	5'463
Votants	2'947
Participation	53.94 %
Oui	1'295
Non	1'576

Résultat **refusée**

4 mars 2018 – Votations fédérales



Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021

Electeurs inscrits	5'463
Votants	2'947
Participation	53.94 %
Oui	2'446
Non	373

Résultat **accepté**

Initiative populaire du 11 décembre 2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »

Electeurs inscrits	5'463
Votants	2'947
Participation	53.94 %
Oui	854
Non	2'074

Résultat **refusée**

10 juin 2018 – Votations fédérales



Initiative populaire du 1^{er} décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) »

Electeurs inscrits	5'474
Votants	1'736
Participation	31.71 %

Oui	386
Non	1'306
Résultat	refusée

Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr)

Electeurs inscrits	5'474
Votants	1'736
Participation	31.71 %
Oui	1'464
Non	245

Résultat **acceptée**

23 septembre 2018 – Votations fédérales



Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo] » qui a été retirée)

Electeurs inscrits	5'490
Votants	1'872
Participation	34.04 %
Oui	1'555
Non	295

Résultat **accepté**

Initiative populaire du 26 novembre 2015 « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »

Electeurs inscrits	5'490
Votants	1'872
Participation	34.04 %
Oui	1'203
Non	643

Résultat **acceptée**

Initiative populaire du 30 mars 2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »

Electeurs inscrits	5'490
Votants	1'872
Participation	34.04 %
Oui	1'071
Non	773

Résultat **acceptée**

25 novembre 2018 – Votations fédérales

Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) »

Electeurs inscrits	5'539
Votants	2'280
Participation	41.16 %
Oui	941
Non	1'202
Résultat	refusée

Initiative populaire du 12 août 2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination) »

Electeurs inscrits	5'539
Votants	2'280
Participation	41.16 %
Oui	536
Non	1'715
Résultat	refusée

Modification du 16 mars 2018 de la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Electeurs inscrits	5'539
Votants	2'280
Participation	41.16 %
Oui	1'140
Non	1'099
Résultat	acceptée

 **OTE**

◆ ◆ ◆ ◆

Election complémentaire à la Municipalité



Suite à la démission, au 31 janvier 2018, de M. Didier Lannaz, Conseiller municipal, une élection complémentaire a été organisée pour le remplacer. M. Jean-Louis Radice a été élu au 1^{er} tour.

Election complémentaire du 18 mars 2018 (1^{er} tour)

- Electeurs inscrits : 7'660
- Bulletins rentrés : 1'988
- Bulletins blancs : 58
- Bulletins nuls : 25
- Bulletins valables : 1'963
- Majorité absolue : 982
- Taux de participation : 26 %

Suffrages obtenus par les deux candidats :

• Radice Jean-Louis	Forum	1'217	élu
• Crousaz Fabienne	PLR + ID	685	non élue
• Voix éparses		3	

